

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À SA PÉRIPHÉRIE

RÉMY HERRERA *

Cet article analyse la situation actuelle des migrants retenus et leurs droits dans l'Union européenne, en s'attardant sur le cas de la France, en métropole et outre-mer (exemple de Mayotte). Une série d'informations sur les centres de rétention pour migrants sans papiers est proposée en annexes. La solidarité avec les sans papiers est vue comme l'opportunité de reconstruire un front du travail.

Depuis la Révolution de 1789, et grâce à elle, la France s'est forgée une réputation de terre d'accueil. Parties intégrantes du bloc de constitutionnalité de la République française en tant que composantes du préambule de la Constitution de 1958, les articles 118 et 120 de la Constitution de l'an I (1793) l'affirment : « *le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres* » et « *donne asile aux étrangers bannis de leur pays pour la cause de la liberté* ».

La situation actuelle des migrants retenus en France

La France est-elle toujours « l'amie et l'alliée des peuples libres » ?

D'après les données publiées par l'OCDE, de tous les pays du Nord, c'est la France qui était encore, au milieu des années 2000, la première destination des demandeurs d'asile : 49 733 entrées enregistrées¹, contre 30 840 au Royaume-Uni, 28 914 en Allemagne, et seulement 24 247 aux États-Unis.

* CHERCHEUR AU CNRS, UMR 8174 CENTRE D'ÉCONOMIE DE LA SORBONNE, UNIVERSITÉ DE PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE.
Courriel : herrera1@univ-paris1.fr

¹ OCDE (années variées), *Statistiques sur les migrations internationales*, en ligne, Paris.

Cependant, depuis l'entrée en fonction en 2002 de M. Nicolas Sarkozy au poste de ministre de l'Intérieur, puis son élection comme président de la République française en 2007, cette tradition séculaire d'accueil des étrangers—interrompue en de rares occasions, notamment lors de l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale—est très explicitement remise en cause. Cette rupture se doit certes d'être nuancée par l'aggravation de la crise structurelle du système mondial capitaliste, polarisant toujours davantage la distribution des richesses aux niveaux international et intranational. Cependant, la ligne suivie par le gouvernement actuel, à l'intérieur comme à l'extérieur, contribue elle-même à dégrader un peu plus la situation, tout particulièrement pour ce qui concerne les effets de cette crise dans les pays du Sud.

Selon l'OFPPRA², le nombre d'avis d'admission rendus à l'adresse de demandeurs d'asile à la frontière—catégorie particulière de migrants—a nettement chuté à partir de 2002 : de 2 641 en 2001 à 195 en 2004, pour ne revenir qu'à 1 603 en 2007. Selon les derniers rapports de cette institution, l'origine des demandes d'asile déposées à la frontière révèlent pourtant que les principaux pays dont sont originaires les exilés demandeurs d'asile à la frontière sont plus ou moins ouvertement en guerre, qu'elle soit d'agression étrangère ou civile : Irak, Russie (en provenance de Tchétchénie surtout), Palestine, Colombie, Sri Lanka, Somalie...

Depuis 2002-2003 et le revirement récent de la politique migratoire française concrétisé par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), le nombre de places en centres ou locaux de rétention s'est fortement accru. En France métropolitaine, les migrants interpellés sans titre de séjour conforme à la loi sont retenus dans 21 centres de rétention administrative (CRA), 185 locaux de rétention administrative (LRA) ou dans les nombreuses zones d'attente et de transit. Alors que l'on ne comptait en 2003 que 739 places en CRA, il y en avait 1 732 en 2009.

Mais c'est surtout le nombre de personnes retenues dans ces centres qui a augmenté : selon les données fournies par la CIMADE—qui était jusqu'en 2010 la seule association autorisée à pénétrer dans ces centres fermés au public—, les migrants retenus en CRA auraient été 28 220 en 2003, 25 849 en 2004,

² OFPPRA (2007), *Rapport pour l'année 2006*, Paris.

30 707 en 2005, 30 923 en 2006, 34 379 en 2007, 32 268 en 2008 et 35 557 en 2009. En comptant ceux des LRA, ce sont plus de 50 000 étrangers qui auraient été enfermés en raison d'une procédure de rétention en 2009. Pour cette même année, les calculs effectués à partir des données rendues disponibles sur neuf mois par le Comité interministériel de contrôle de l'immigration permettent d'approcher les 60 000 personnes ³.

Pour ce qui est des CRA, l'âge moyen des migrants retenus était en 2009 de 32 ans, et la durée de détention, en hausse sur les dernières années, légèrement supérieure à dix jours. Quant aux sorts des retenus, près de 50 % d'entre eux sont présentés à l'embarquement et expulsés. Les modes d'interpellation les plus fréquents sont les contrôles à la frontière (pour un quart des cas), sur la voie publique ou en gare ferroviaire. D'autres types d'interpellation tendent à se développer : rafles, arrestations aux guichets de préfectures lors des demandes de régularisation. Parmi les 35 557 retenus en CRA en 2009, 1 761 étaient des femmes (soit un peu plus de 6 % du total)... et 318 des enfants.

Les centres de rétention en France métropolitaine

En 2009, selon la CIMADE ⁴, les principaux centres de rétention administrative (CRA) implantés sur le territoire métropolitain étaient ceux du Mesnil-Amelot près de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle (avec 3 594 migrants retenus), de Marseille-Le Canet (2 510), de Lyon-Satolas sur la zone de fret de l'aéroport (2 293), de l'Hôtel de police de Bobigny (2 037), de Lille centre n° 2 de Lesquin (avec 1 941) – qui a pris le relais du centre n° 1, lequel comptait encore 2 771 retenus en 2007 –, de l'École nationale de police localisée dans le bois de Vincennes (avec 1 926), de Cornebarrieu à côté de Toulouse (1 886), de Coquelles à l'hôtel de police de Calais (près de 1 800), de Nîmes (1 568) et de la caserne Auvare à Nice (1 502). Trois autres CRA retenaient entre 1 200 et 1 500 migrants : le camp Joffre à Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, l'École nationale de police d'Oissel à proximité de Rouen et Desvallières à Metz-devant-les-Ponts en Moselle. En région parisienne, d'autres centres sont en activité, comme le dépôt de la Conciergerie au palais de justice de Paris (où transitent également les suspects sortis de garde à vue et

³ Voir le Rapport 2009 de ce Comité.

⁴ CIMADE (2009), *Centres et locaux de rétention administrative : Rapport 2009*, Paris.

devant être présentés devant un magistrat instructeur), l'hôtel de police de Palaiseau dans l'Essonne et le CRA de Plaisir dans les Yvelines. Celui d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), fermé en 2006, a rouvert en 2008, et comptait 436 retenus en 2009. Le plus grand CRA de France, celui de Rochambeau, est situé outre-mer, à Cayenne en Guyane (5373 migrants, en majorité brésilien.)

De surcroît, il existe 185 locaux de rétention administrative (LRA), également fermés et dans lesquels ne peut jusqu'à présent pénétrer aucune association de défense des droits des migrants, ainsi qu'une soixantaine de zones d'attente et de transit en vue de l'examen de la demande d'admission au séjour sur le territoire national, dont celles de Roissy et d'Orly près de Paris, de l'aéroport et du port de Marseille, des aéroports de Lyon (Saint-Exupéry), Bordeaux, Dunkerque, Strasbourg, Saint-Nazaire, La Rochelle ou Toulon...

À la fin des années 2000, plus de 150 nationalités étaient concernées par les procédures de reconduite à la frontière, les plus représentées étant, par ordre décroissant : algérienne (12,8% du total de migrants expulsés en 2009), marocaine (12,2%), tunisienne (11,1%), puis turque, indienne, chinoise, afghane, égyptienne, malienne et brésilienne (2,3%). Les pays dont la part des personnes présentées à l'embarquement en vue d'une expulsion est la plus élevée par rapport à celles de même nationalité qui ne sont pas présentées étaient, en 2007, le Brésil (68,7% des personnes retenues de nationalité brésilienne sans titre de séjour étant expulsés), la Roumanie et l'Albanie. L'éloignement de Roumains, dont beaucoup de Roms, notamment durant l'été 2010, a actionné des procédures de « retours volontaires », n'impliquant pas la plupart du temps des enfermements en CRA (600 y ayant cependant été retenus en 2009).

Les politiques migratoires dans l'Union européenne

Vers un nivellement par le bas

Si la situation des migrants retenus est préoccupante en France, ce pays est toutefois celui de l'Union européenne où la durée légale de rétention est la plus courte. À la fin des années 2000, on distinguait assez nettement trois grands groupes de pays : le premier est celui de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal, Grèce), plus l'Irlande et le Luxembourg, dont les pays ont des législations fixant des durées de rétention les

plus courtes après la France (de 60 à 90 jours). Le deuxième groupe correspond à l'Europe centrale et orientale (Hongrie, République tchèque, Slovénie, Slovaquie, Autriche, Pologne), plus la Belgique, réunissant des pays ayant des durées de 6 à 12 mois. La norme européenne tend à converger vers la durée de rétention de l'Allemagne, soit 18 mois. C'est aussi la durée adoptée par Malte, proche de celle de la Lettonie (20 mois). Le troisième groupe rassemble les pays d'Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Danemark, Lituanie, Estonie, Finlande), plus Chypre, pour lesquels la durée de rétention est légalement illimitée. En pratique, cette durée est cependant parfois inférieure à celle des groupes de pays précédents : 21 jours en Finlande, par exemple.

En matière de législation d'enfermement des mineurs, trois groupes étaient identifiables : celui – fort restreint – des pays où cet enfermement est interdit par la loi (Danemark, Hongrie, Irlande, Italie) ; celui des pays qui le tolère sous conditions (Autriche pour les plus de 16 ans ; Suède et Belgique si la rétention est limitée dans le temps ; Espagne, Lettonie, Pologne et Slovaquie pour les jeunes accompagnés...) ; et celui – plus large – des pays où la rétention de mineurs est légale (Allemagne, Chypre, Estonie, Finlande, Grèce, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie). La France fait partie de la deuxième catégorie : l'enfermement des mineurs y est possible, mais soumis à des restrictions, puisque ces derniers ne peuvent être détenus seuls qu'en zones d'attente et doivent être accompagnés d'un membre de leur famille en CRA.

Les centres de rétention en Europe et à sa périphérie

À la fin des années 2000, dans l'Union européenne à 27 pays, les centres fermés les plus importants en termes de capacité d'accueil de migrants retenus étaient ceux de Fuerteventura aux Canaries (1 500 places), Crotone en Calabre (1 000 places), Yarl's Wood Centre près de Bedford en Grande-Bretagne (900 places), Safi Barracks et Lyster Barracks à proximité de l'aéroport de La Valette à Malte (700 places chacun), Büren à côté de Dortmund (plus de 500 places), Borgo Mezzonone-Foggia près de Bologne (plus de 500), Detentieboten Zuid Holland près de Rotterdam (500), Harmondsworth près de l'aéroport d'Heathrow à Londres (500), Campsfield House près d'Oxford (500), Orestiada en Thrace grecque (plus de 300), Bélá-Jezová en République tchèque (plus de 300), l'aéroport Schiphol à Amsterdam (300) ou Lampedusa sur l'île italienne au large de la Tunisie (300) – dont les effectifs réels ont tout récemment explosé...

Des centres de rétention dits « ouverts » existent aussi dans l'Union, comme ceux de Traiskirchen en Autriche près des frontières hongroise et slovaque (environ 1 500 places), Debrecen en Hongrie près des frontières roumaine et ukrainienne (plus de 1 000 places), Gabčíkovo près de Bratislava (700 places), Marsa et Hal Far près de l'aéroport de La Valette (700 places chacun), Bicske près de Budapest (500), Neumünster près de Hambourg (plus de 300 places), Rukla en Lituanie, entre la frontière biélorusse et l'Oblast de Kaliningrad (plus de 300), Góra Kalwaria près de Varsovie (300 places)... Les zones d'attente et de transit les plus peuplées sont celles de Ténérife, Grande Canaries ou Las Raices aux Canaries (1 500 places chacun), Crotona en Calabre (1 000), Sandholm près de Copenhague (plus de 800)... Des zones d'attente similaires existent en Bulgarie (aéroport de Sofia) et en Roumanie (aéroport Otopeni à Bucarest), sans données statistiques précises les concernant.

Ce dispositif de contrôle est complété par des centres situés en Europe, mais hors de l'Union, comme ceux de Rinas (aéroport de Tirana) et Babru en Albanie ; Zagreb (aéroport), Jevezo et Sasna Grada (près de Sisak) en Croatie ; Chisinau (aéroport et zone de transit) en Moldavie ; Fornebu (aéroport d'Oslo) en Norvège ; Chérévétievo (aéroport de Moscou) en Russie ; Padinska Skela (Belgrade) et Avala en Serbie-Montenegro ; Kiev, Lvov ou Odessa en Ukraine. Plus d'une vingtaine de centres sont aussi recensés en Suisse. D'autres centres se situent en Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Macédoine, sans données à leur sujet. Enfin, hors du continent européen, à sa périphérie extérieure, de nombreux centres de rétention de migrants sont également connus, comme ceux de Bechar ou Tamanrasset en Algérie ; Goytepe et Lenkoran en Azerbaïdjan ; Hadera, Ma'asiyahu Prison, Nazareth's Renaissance Hotel et Tsohar en Israël ; Beyrouth et Roumieh au Liban ; El-Aioun, Oujda ou Ras El Oued au Maroc (où existent des camps « informels » face aux Canaries) ; Silopi, Van ou Yozgat en Turquie ⁵.

De plus en plus de centres de rétention privés

Le *Harmondsworth Detention Centre*, situé près de l'aéroport londonien d'Heathrow, est géré par la société privée Kalyx pour le compte du ministère de l'Intérieur britannique, le *United Kingdom*

⁵ Migreurop (2008), *Des politiques européennes d'immigration et d'asile aux camps d'étrangers*, Paris.

Home Office. Auparavant connu sous le nom d'*United Kingdom Detention Services*, Kalyx est une filiale de la firme transnationale française Sodexo (anciennement Sodexo Alliance), cotée à la bourse Euronext N.V. de Paris. Kalyx gère aussi en Angleterre les prisons de Bronzefield (Ashford, Surrey), de Forest Bank (Salford, près de Manchester) et de Peterborough (à côté du Cambridgeshire). Elle est l'un des gros fournisseurs de l'armée des États-Unis. Elle dut indemniser pour plusieurs millions de livres sterling le gouvernement pour ne pas avoir atteint le niveau de performance exigé pour la gestion de ce centre fermé. Campsfield Centre est un centre de rétention pour immigrés, près d'Oxford, géré par le privé. En 2004, l'inspecteur en chef des prisons (*Her Majesty's Chief Inspector of Prisons*) a lui-même condamné les conditions de détention dans cette institution. En 2005, il a fait l'objet de critiques pour violations des droits de l'homme et de nombreuses grèves de la faim et des suicides y ont été observés. Une émeute y a eu lieu en mars 2007.

Le *Colnbrook Immigration Removal Centre*, qui jouxte Hamondsworth à proximité de l'aéroport d'Heathrow à Londres, est géré par Serco, entreprise de fourniture de services cotée au London Stock Exchange qui a développé ses activités grâce aux privatisations de services publics et aux externalisations pratiquées par le gouvernement britannique. *Yarl's Wood Immigration Removal Centre*, près de Bedford, a une capacité d'environ 900 places, ce qui en fait l'un des plus grands centres de rétention de migrants en Europe. Il est géré par GSL, filiale de G4S (ex-Group 4 Securicor), la plus grande entreprise privée de services de sécurité du monde, qui est cotée au London Stock Exchange et emploie près d'un demi-million de personnes dans une centaine de pays. Des plaintes pour racisme y ont été enregistrées, ainsi que de nombreux suicides, notamment en 2005. En Écosse, le *Dungavel Immigration Removal Centre* («Dungavel Castle») est quant à lui géré directement par le *Home Office via l'U.K. Border Agency*.

Les migrants retenus dans les colonies françaises : le cas de Mayotte

Mayotte, terminus de la République

Le cas de Mayotte, département d'outre-mer de 376 km² situé à quelque 10 000 km de la métropole et comptant près de 200 000 habitants, est important, parce que c'est à partir de son territoire que la moitié des objectifs chiffrés d'expulsions de

migrants sans papiers fixés par le ministère « de l'Immigration et de l'Intégration nationale », dirigé jusqu'à il y a peu par Brice Hortefeux, a été atteinte ces dernières années. Le centre de rétention administrative de Pavandzi est l'élément clé du dispositif. En 2007, 14 000 personnes (adultes, sans compter les mineurs) ont été « éloignées » de Mayotte – à comparer à la cible de 26 000 expulsés fixée pour cette même année par le ministère. Car chaque jour, des Comoriens, en provenance de l'île d'Anjouan surtout, tentent de traverser les 70 km de bras de mer à bord de pirogues de pêcheurs, les *kwassa-kwassa*, pour rejoindre Mayotte. Ces flux de migrants, aimantés par le différentiel des niveaux de vie entre îles, grossissent un stock d'au moins 55 000 personnes séjournant en situation irrégulière à Mayotte, soit plus d'un quart de la population locale. Une aubaine pour la politique répressive anti-immigrés du gouvernement. Problème : l'Assemblée générale des Nations unies et l'Organisation de l'unité africaine considèrent toujours que l'île mahoraise (Maoré) n'est pas française, mais comorienne.

La France prit possession – par achat – de Mayotte et en fit l'une de ses colonies en 1841. En 1886, après la conférence de Berlin, les trois autres îles de l'archipel, Grande Comore (N'gazidja), Mohéri (Moili) et Anjouan (Ndzuwani), devinrent des protectorats français. En dépit de revendications indépendantistes, les Comores n'obtinrent qu'un statut d'autonomie après 1960. Au début des années 1970, ce territoire quadri-insulaire était inscrit par le Comité spécial de décolonisation de l'ONU au nombre de ceux devant accéder à l'indépendance. En décembre 1974, les autorités françaises, qui s'étaient préalablement engagées à « *respecter l'unité de l'archipel* », y organisèrent un référendum d'autodétermination. La population se prononça en faveur de l'indépendance à 95 % dans son ensemble, mais par seulement 40 % à Mayotte. Contrairement au principe onusien de préservation de l'intégrité territoriale (point 6 de la déclaration du 14 décembre 1960), la France trancha pour la séparabilité du scrutin et décida de ne pas lier le sort des Mahorais à celui des autres îles. Base géostratégique à l'entrée du canal du Mozambique, les Comores se trouvent sur la route des supertankers pétroliers reliant le golfe Arabo-persique à l'Europe.

Les demi-mesures des gouvernements socialistes, se contentant de mettre fin aux visas d'entrée à Mayotte, en oubliant les assurances données sur la restitution de l'île aux Comores, conduisirent au désastre lorsqu'elles se combinèrent à la décision du gouvernement Balladur de rétablir l'obligation de visa pour les Comoriens en 1995. Les « clandestins » étaient

inventés à Mayotte. À l'absurdité de la fermeture d'une frontière que les Comoriens n'avaient cessé de nier s'ajoutait la confusion du statut de « clandestin » – nombre de Mahorais sans état civil ayant droit à la nationalité française. En 1997-98, les formalités d'obtention de visas furent encore durcies au moment où éclatait la crise d'Anjouan. Ces événements renforcèrent les partisans de l'annexion à la France (laquelle n'en veut pas) et les divisions entre Comoriens. Restait à attiser les rivalités par des propos choisis pour générer les haines et faire dégénérer les conflits – alors que les siècles ont produit le mélange de la « comorianité », composante de l'ère culturelle swahili et cimentée par l'Islam, entre Africains, Arabo-Shirazi, Malgaches, Asiatiques... Invention d'origines mahoraises pures et aliénation furent portées à leur comble lors des manifestations contre les « étrangers clandestins »... pourtant intégrés à l'économie locale...

Indignité des rétentions, inhumanité des expulsions

La catastrophe survint avec l'entrée en fonction en 2002 de N. Sarkozy au ministère de l'Intérieur – coïncidant avec celle du député UMP local, M. Kamardine. Les ordres intimés au préfet de Mayotte à partir de 2005 fixèrent un objectif de 12 000 reconduites à la frontière pour 2006 – soit +100% par rapport à l'année précédente –, à comparer au total national de 24 000. La préfecture fit du zèle : elle émit 13 253 arrêtés de reconduite à la frontière en 2006, contre 7 655 un an plus tôt. En réalité, ce sont 16 246 personnes qui ont été expulsées, car il faut ajouter les mineurs non comptabilisés dans les statistiques officielles de la préfecture ou de la police aux frontières (PAF). Les chiffres annoncés par les autorités font état de 13 390 arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière pour 2007, mais il est possible que le seuil de 17 000 ait été atteint en incluant les mineurs. La plupart des renvois se font vers les Comores. Nombre d'entre eux se font par le biais de bateaux de sociétés privées, avec lesquelles l'État passe des conventions pour acheminer les personnes concernées – en général sans escorte –, ou par des appareils de la compagnie Comores Aviation affrétés par la PAF. Il arrive que des Mahorais de nationalité française soient expulsés dans ces opérations...

Certaines estimations avancent un nombre de disparus en mer, entre Anjouan et Mayotte, d'au moins 3 000 personnes entre 1995 et 2003. Depuis, chaque année, des dizaines (ou centaines) de personnes, pour la plupart comoriennes, perdent la vie au cours du voyage vers Mayotte, d'accès difficile. La

description du CRA de Pamandzi donnée par la CIMADE et la Commission nationale de déontologie de la sécurité est édifiante. Sa capacité d'accueil est de 60 places, mais l'occupation effective dépasse 200 personnes. Les cellules étant dépourvues de mobilier, les détenus restent assis ou couchés par terre. Pour les repas, ils sont rassemblés autour de gamelles posées sur le sol. Les sanitaires, communs aux deux sexes et non isolés, sont dans un état «*pitoyable*»... L'exercice des droits des migrants est rendu impossible : pas de règlement intérieur, ni consultation médicale, ni représentation consulaire, ni libération des demandeurs d'asile... Des mineurs sont détenus à Pavandzi – ou à la prison de Majicavo ⁶. De telles situations, inhumaines et absurdes, existent hélas en de très nombreux autres endroits, de la Guyane française aux enclaves espagnoles au Maroc.

En conclusion

C'est aux marges de la République, là où se dissout l'État de droit et où les élites locales se comportent comme dans une quelconque « dictature du Sud », que l'on prend conscience que la France demeure ce que son président actuel entend faire oublier qu'elle a été : une puissance impérialiste. En métropole, face à la répression croissante (allant jusqu'au refus par le gouvernement de régulariser des sans-papiers en situation de travail stable), de nouvelles formes de résistances se sont récemment développées. L'une des plus originales a été la mobilisation des travailleurs sans papiers. En avril 2008, une série de grèves a été organisée par des travailleurs « clandestins ». Plus de 600 travailleurs, la plupart originaires de l'Afrique subsaharienne, ont stoppé et parfois occupé leurs entreprises, dans la construction, l'hôtellerie et la restauration, les services de nettoyage industriel et de livraison... Une majorité de grévistes a rejoint la CGT. Le mouvement de solidarité a rassemblé de larges portions de la gauche et a bénéficié d'un vaste soutien dans l'opinion publique française, notamment lors du 1^{er} Mai. Même un groupe d'entrepreneurs, pressionnés par le gouvernement pour licencier leurs employés sans papiers mais confrontés à des pénuries persistantes de main-d'œuvre, a exprimé son souhait de voir ces migrants régularisés par l'État – tout comme le MEDEF s'est à plusieurs reprises mobilisé contre certains propos ministériels envisageant

⁶ Cf. le rapport conjoint de Migrants Mayotte, Médecins du monde, le GISTI, Aides et la CIMADE de 2007.

une réduction du recours à la main d'œuvre immigrée légale. En effet, en France comme dans les autres pays du Nord, le poids économique des travailleurs sans papiers n'est pas négligeable en termes de contribution à la croissance et de recettes fiscales. Mais de multiples discriminations existent à leur rencontre – dont celle de devoir participer au financement de la protection sociale sans en bénéficier pleinement.

Pourtant, sur le marché du travail, l'offre de travail illégal est alimentée en permanence, selon les besoins des entrepreneurs, par des flux d'immigration clandestine – constants depuis les années 1980 et l'ère néolibérale. Ainsi, travailleurs avec papiers (qu'ils soient nationaux ou étrangers) et sans papiers sont mis en concurrence dans la recherche d'emplois, pour le plus grand profit de leurs employeurs. La répression, qui n'affecte que rarement ces derniers, est dirigée en priorité contre les travailleurs « illégaux », arrêtés, enfermés et expulsés du pays, c'est-à-dire eux-mêmes placés en concurrence avec de nouveaux travailleurs clandestins entrant par les canaux organisés par le capital lui-même. Si les difficultés et limites de ces résistances sont réelles, la jonction et l'articulation des luttes entre les travailleurs sans papiers et le cœur du monde du travail traditionnel sont possibles, autour de valeurs communes pour la défense des droits et contre l'exploitation capitaliste. Assurément, les premiers ont besoin du soutien du second, mobilisé contre l'exploitation de la force de travail « clandestine » et la répression des migrants en général ; mais, inversement, sans irresponsabilités idéalistes ni tentations xénophobes, les travailleurs français doivent trouver dans ce combat solidaire l'opportunité de reconstruire, ensemble, un front commun du travail contre un capitalisme destructeur de l'emploi et de la protection sociale au Nord et contre l'impérialisme – autre face du même système mondial – dévastant les sociétés du Sud.

ANNEXES

**Tableau 1 : Centres de rétention fermés pour migrants
dans les 27 pays de l'Union européenne
à la fin des années 2000**
(classés par pays et par capacité d'accueil)

Pays	Nom du centre	Localisation	Capacité (Places)
<i>Allemagne</i>			
	Büren	Près de Dortmund	> 500
	Langenhagen	Près de Hanovre	> 200
	Bautzen	Près de Dresde et des frontières tchèque et polonaise	> 100
	Ingelheim	Près de Francfort	> 100
	Neuss	Près des frontières avec les Pays-Bas et la Belgique	> 100
	Offenbach	Près de Francfort	> 100
	Goldlauter	Près de Iéna	
	Volkstedt	Près de Leipzig	< 100
	Oldenburg	Près de Brême	< 100
	Bützow	Près de Rostock	< 50
	Brandenburg	Près de Berlin	< 50
	Rockenberg	Entre Francfort et Bonn	< 50
	Rendsburg	Près de Hambourg	< 50
	Görlitz	Sur la frontière polonaise	< 50
	Chemnitz	Près de la frontière tchèque	< 50
	Stollberg	Près de la frontière tchèque	< 50
	Zwickau	Près de la frontière tchèque	< 50
	Plauen	Près de la frontière tchèque	< 50
<i>Autriche</i>			
	Linz	Près de la frontière tchèque	> 100

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

<i>Belgique</i>	Wels	Près de la frontière tchèque	> 100	
	Merksplas	Près d'Anvers, au nord du pays	> 150	
	Vottem	Près de Liège, à l'est du pays	~ 150	
	Bruges	À l'ouest du pays	~ 100	
	Melsbroeck	Près de Bruxelles, au centre	< 100	
<i>Bulgarie</i>	Banya	Pas de données		
	Burgas	"		
	Lyubimetz	"		
	Petrich	"		
	Plovdiv	"		
	Sofia	"		
	Varna	"		
<i>Chypre</i>	Limassol	Au sud du pays	~ 50	
	Block Ten	Près de Nicosie	~ 50	
<i>Danemark</i>	Prison			
	Sandholm	Près de Copenhague	> 100	
<i>Espagne</i>	Fuerteventura	Îles Canaries	1 500	
	Hoya Fria - Ténérife	Îles Canaries	~ 300	
	Carabanchel	Madrid	~ 300	
	Lanzarote	Îles Canaries	~ 250	
	Las Palmas	Îles Canaries	~ 250	
	Zona Franca	Barcelone	~ 250	
	La Pinera	Algeciras	~ 250	
	Zapadores	Valence	~ 200	
	Capuchinos	Malaga	~ 200	
	Sangonera la Verde	Murcie	~ 150	
	<i>Estonie</i>	Harku	Près de Tallinn	~ 50
	<i>Finlande</i>	Metsälä	Près d'Helsinki + 90 commissariats de police	~ 20

FRANCE

(effectifs réels en 2009)

Rochambeau	Cayenne, Guyane française	5 373
Mesnil-Amelot	Aéroport de Roissy, Seine-et-Marne	3 594
Marseille	Le Canet, Bouches-du-Rhône	2 510
Lyon	Zone de fret, aéroport Satolas, Rhône	2 293
Bobigny	Hôtel de police, Seine-Saint-Denis	2037
Lille 2	Lesquin 2 (route de la Drève), Nord	1941
Vincennes	École nationale de police, Vincennes	1926
Cornebarrieu	Près de Toulouse en Haute-Garonne	1886
Coquelles	Hôtel de police, Calais, Pas-de-Calais	1800
Nîmes	Rue Clément-Ader, Gard	1568
Nice	Caserne d'Auvare, Alpes-Maritimes	1502
Riversaltes	Camp Joffre, Pyrénées-Orientales	1475
Rouen	École de police, Oissel, Seine-Maritime	1384
Metz	Metz-devant-les-Ponts, Moselle	1243
Rennes	St-Jacques-de-la- Lande, Ile-et-Vilaine	961
Paris	Dépôt (Conciergerie), Palais de justice	824
Palaiseau	Hôtel de police, Essonne	785
Strasbourg	Rue du Fort, Geispolsheim, Bas-Rhin	704

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

	Plaisir	Avenue François-Mitterrand, Yvelines	613
	Sète	Quai François-Maillol, Sète, Hérault	602
	Hendaye	Rouvert (2008), Pyrénées-Atlantiques	436
	Pamandzi	Mayotte	200
	Bordeaux	Commissariat central, Gironde	100
<i>Grande-Bretagne</i>			
	Yarl's Wood Centre	Près de Clapham et Bedford	~ 900
	Harmondsworth	Près de l'aéroport d'Heathrow, Londres	~ 500
	Campsfield House	Près d'Oxford	< 500
	Colnbrook Centre	Près de l'aéroport d'Heathrow, Londres	~ 325
	Dungavel	Près de Glasgow	~ 250
	Dover	Port de Douvres, face à la France	~ 100
	Queen's Building	Londres	~ 100
	Oakington	Londres	~ 100
	Ashford	Londres	~ 100
	Tinsley	Londres	~ 100
<i>Grèce</i>			
	Orestiada	Thrace, aux frontières bulgare et turque	> 300
	Mitilini	Mytilène, sur l'île de Lesbos	> 250
	Venna	Près de Kavála et des frontières bulgare et turque	~ 150
	Chio	Sur l'île, face à la Turquie	> 100
	Attiki	Athènes	< 50
<i>Hongrie</i>			
	Nyarbator	Aux frontières roumaine et ukrainienne	~ 200
	Szombathely	Près de la frontière avec l'Autriche	~ 200

		Kiskunhalas	Près des frontières serbe et roumaine	> 100
		Győr	Près de la frontière slovaque	< 100
		Ferihegy	À l'aéroport de Budapest	< 50
		Orosháza	Près des frontières serbe et roumaine	< 50
	<i>Irlande</i>	Mountjoy Prison	Dublin	Pas de données
		Wheatfield Prison	Dublin	"
		Saint Patrick Prison	Dublin	"
		Training Unit	Dublin	"
		Cloverhill Prison	Près de l'Ulster	"
		Limerick Prison	Près de l'aéroport de Shannon à l'Ouest	"
		Cork Prison	Au sud-ouest du pays	"
	<i>Italie</i>	Crotone	Calabre	1 000
		Borgo Mezzonone	Foggia, Bologne	> 500
		Ponte Galeria	Rome	> 300
		Gradisca	Près de la frontière slovène	~ 300
		Lampedusa	Île au large de la Tunisie	~ 300
		Bari	Au sud du pays	~ 200
		Milan	Au nord du pays	~ 200
		Corso		
		Brunelleschi	Turin	~ 100
		Caltanissetta	Sicile	~ 100
		Via Mattei	Bologne	~ 100
		Trapani-Serraino	Vulpitta, près de Palerme, Sicile	< 100
		Modena-Lamarmora	Bologne	< 100
	<i>Lettonie</i>	Olaine	Près de Riga	~ 50
	<i>Lituanie</i>	Pabradė	Près de Vilnius à la frontière biélorusse	> 100

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

<i>Luxembourg</i>	Schrassig	Près de la capitale	~ 25
<i>Malte</i>	Safi Barracks	Près de l'aéroport de La Valette	~ 700
	Lyster Barracks	Près de l'aéroport de La Valette	~ 700
<i>Pays-Bas</i>	Detentieboten Zuid H	Près de Rotterdam	~ 500
	Schiphol	Amsterdam	~ 300
	Heerhugowaard	Au nord d'Amsterdam	> 100
	Ter Appel	Au nord, près de Groningue	< 100
	Veeenhuizen	À l'est d'Amsterdam	< 100
	Soesterberg	À l'est d'Amsterdam	< 100
<i>Pologne</i>	Lezslowola	Près de Varsovie	> 100
	Okecie	Près de Varsovie	< 100
	Lublin	Près des frontières de l'Ukraine et de la Biélorussie	< 100
	Krosno		
	Odrzanskie	À l'ouest du pays	< 100
<i>Portugal</i>	Santo António	Près de Porto	~ 50
<i>Rép. tchèque</i>	Béla-Jezová	Près de la frontière polonaise	> 300
	Poštorná	Près de la frontière slovaque	~ 200
	Velké Prilepy	Près de Prague	> 100
	Frydek Míselek	Près des frontières de la Pologne et de la Slovaquie	< 100
<i>Roumanie</i>	Otopeni	Près de l'aéroport de Bucarest	Pas de données
	Arad		”
	Bucarest		”
	Galati		”

	Giurgiu		”
	Radauti		”
	Timishora		”
<i>Slovaquie</i>			
	Medvedov	Près de Bratislava	~ 200
	Secovce	Près des frontières de la Hongrie et de l’Ukraine	~ 200
<i>Slovénie</i>			
	Postojna	Près de la frontière avec la Croatie	> 200
<i>Suède</i>			
	Kronoberg Prison	Près de Stockholm	< 100
	Märstä	Près de Stockholm	< 100
	Flen	À l’ouest de Stockholm	< 100
	Göteborg	À l’ouest du pays	< 100
	Örkelljunga	Au sud du pays	< 100

Source : tableau élaboré par l’auteur, d’après les rapports de la CIMADE et de Migreurop.

**Tableau 2 : Centres de rétention « ouverts »
pour migrants dans les 27 pays de l'Union européenne à
la fin des années 2000**

(classés par pays et par capacité d'accueil)

Pays	Nom du centre	Localisation	Capacité
<i>Allemagne</i>			
	Neumünster	Près de Hambourg	> 300
	Fürth	Près de Nuremberg	< 100
	Halberstadt	Au centre du pays	< 100
	Trier	À la frontière du Luxembourg	< 100
<i>Autriche</i>			
	Traiskirchen	Frontières hongroise et slovaque	~ 1 500
	Integrationshaus	Près de Vienne	> 100
<i>Chypre</i>			
	Kofinou	Au centre du pays	~ 100
<i>Danemark</i>			
	Jelling	Dans le Jutland	~ 200
	Dragør	Près de Copenhague	< 200
	Frederiksberg	Près de Copenhague	~ 50
	Græsten	Près de Copenhague	~ 50
	Brovst	Près d'Ålborg	< 50
	Hanstholm	À l'ouest d'Ålborg	< 50
<i>Espagne</i>			
	Melilla	Enclave espagnole au Maroc	~ 500
	Ceuta	Enclave espagnole au Maroc	~ 500
<i>Estonie</i>			
	Illuka	Près de Narva, à la frontière russe	~ 100
<i>Finlande</i>			
	Helsinki	Dans la capitale	> 200
	Tiurunniemi	Près de Lahti	> 100
	Turku	Près de Salo, au sud-ouest	> 100
	Karhula	Près de la frontière russe	~ 100

	Paihola	Près de la frontière russe	~ 100
	Kajaani	Au nord du pays	~ 100
	Oulu	Au nord du pays	~ 100
	Rovaniemi	Au nord du pays	~ 100
	<i>Grande-Bretagne</i>		
	Ashford	Près de Londres	< 100
	Croydon	Près de Londres	< 100
	Cardiff	Au pays de Galles	< 100
	Birmingham	Au centre du pays	< 100
	Liverpool	Au centre du pays	< 100
	Leeds	Au centre du pays	< 100
	Wakefield	Au centre du pays	< 100
	Glasgow	Écosse	< 100
	<i>Grèce</i>		
	Athènes	Près de l'aéroport	~ 300
	Lavrio	Athènes	~ 300
	Attiki	Athènes	~ 150
	Théssalonique	En Macédoine grecque	> 100
	Crète	Près de Gortyne	< 100
	<i>Hongrie</i>		
	Debrecen	Frontières roumaine -ukrainienne	> 1 000
	Bicske	Près de Budapest	~ 500
	Békéscsaba	Frontières serbe et roumaine	~ 250
	Nagykaniza	Au sud-ouest, près de la Croatie	< 50
	<i>Lettonie</i>		
	Mucenieki	Près de Riga	~ 200
	<i>Lituanie</i>		
	Rukla	Entre la frontière biélorusse et l'Oblast de Kaliningrad russe	> 300
	Pabradė	Au nord de Vilnius, près de la frontière biélorusse	~ 100
	<i>Malte</i>		
	Marsa	Près de l'aéroport de La Valette	~ 700

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

	Hal Far	Près de l'aéroport de La Valette	~ 700
	Emigrant Commission	Près de La Valette	< 500
	Balzan	Entre La Valette et Rabat	~ 200
	MFSS	Près de l'aéroport de La Valette	~ 200
	OIWAS	Hal Far, près de l'aéroport	~ 200
	Dar il-Qawsalla	Au nord de l'île	< 200
	Dar il-Liedna	Au centre de l'île	< 100
	Dar is-Sliem	Au nord de La Valette	< 100
	Peace Lab	Au nord de l'île de Malte	< 50
	Osana Pia	Au sud-ouest de l'île	< 50
<i>Pologne</i>	Góra Kalwaria	Près de Varsovie	> 300
	Otrebusy	Près de Varsovie	> 300
	Warszawa-Bielany	Près de Varsovie	> 300
	Warszawa-Siekierki	Près de Varsovie	< 300
<i>Portugal</i>	Bobadela	Lisbonne	~ 50
	Pedro	Lisbonne	~ 50
<i>Rép. tchèque</i>	Zastávka	Près de Brno, frontière slovaque	> 200
	Stráž pod Ralskem	Au nord du pays	< 200
	Zbýšov	Entre Prague et Brno	> 100
	Kostelec nad Orlicí	Près de la frontière polonaise	< 100
	Havírov	Frontières polonaise et slovaque	< 100
<i>Slovaquie</i>	Gabcíkovo	Près de Bratislava	~ 700
	Rohovce	Près de Bratislava	~ 200
	Trencín	Près de la frontière tchèque	< 100

<i>Slovénie</i>	Ljubljana	Maison de l'asile Dans la capitale	> 200
<i>Suède</i>	Stockholm	Dans la capitale	< 100

Source : tableau élaboré par l'auteur, d'après les rapports de la CIMADE et de Migreurop.

Dossier

174

Tableau 3 : Zones d'attente et/ou de transit pour migrants dans les 27 pays de l'Union européenne à la fin des années 2000
(classés par pays et par capacité d'accueil)

Pays	Nom du centre	Localisation	Capacité
<i>Allemagne</i>	Berlin	Capitale	< 100
	Francfort	À l'aéroport de Francfort	< 100
	Munich	Bavière	< 100
<i>Autriche</i>	Schwechat	À l'aéroport de Vienne	< 100
<i>Belgique</i>	Steenokkerzeel	Centre 127 bis, près de Bruxelles	> 100
	Zaventem	À l'aéroport de Bruxelles	< 100
<i>Bulgarie</i>	Sofia	À l'aéroport	Pas de données

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

<i>Chypre</i>	Larnaka	À l'aéroport	~ 50
<i>Danemark</i>	Sandholm	Près de Copenhague	> 800
	Hvalsø	Près de Copenhague	> 500
<i>Espagne</i>	Grande Camaries	Îles Canaries	~ 1 500
	Ténérife	Îles Canaries	~ 1 500
	Las Raices	Ténérife sur les îles Canaries	~ 1 500
	El Camello	La Gomera, Îles Canaries	~ 1 500
	Almería	Sud-est du territoire métropolitain	~ 300
	El Hierro	À Valverde sur les îles Canaries	~ 250
	Algeciras	Commissariat de police du port	~ 150
	Isla Palomas	Tarifa, point le plus méridional de l'Europe	~ 200
	Madrid	À l'aéroport	~ 200
	Barcelone	À l'aéroport	~ 150
<i>FRANCE</i>	Roissy	À l'aéroport (ZAPI 3), Val d'Oise	~ 200
	Orly	À l'aéroport, Val-de-Marne	< 50
	Marseille	À l'aéroport	< 50
	Marseille	Dans le port	< 50
	Lyon	À l'aéroport	< 50
	Bordeaux	À l'aéroport	< 50
		+ une soixantaine de zones d'attente (dont 2 en Corse)	
		+ 185 locaux fermés de rétention administrative (dont 8 en Corse)	
<i>Grande-Bretagne</i>	Heathrow	Aéroport de Londres	< 100

	Ashford	Dover, près du port	< 100
	Harwich Port	Au sud-est du pays	< 100
	Manchester	À l'aéroport	< 100
<i>Grèce</i>			
	Athènes	À l'aéroport	~ 50
<i>Irlande</i>			
	Dublin	À l'aéroport	Pas de données
	Shannon	À l'aéroport à l'Ouest du pays	"
<i>Italie</i>			
	Crotone	Calabre	~ 1 000
	Borgo Mezzonone	Bologne	~ 700
	Caltanissetta	Sicile	~ 500
	Bari	Au sud du pays	~ 300
	Fiumicino	Aéroport de Rome	< 100
	Ancône	À l'est du pays	< 100
	Salina	Palerme	< 50
	Venise	Près de la frontière slovène	< 50
	Milan	À l'aéroport	< 50
	Brindisi Restinco	Près de Bari	< 50
<i>Lettonie</i>			
	Riga	À l'aéroport	< 50
<i>Lituanie</i>			
	Vilnius	À l'aéroport	< 50
<i>Luxembourg</i>			
	Luxembourg	À l'aéroport	~ 25
<i>Malte</i>			
	La Valette	À l'aéroport de Malte	< 50
<i>Pays-Bas</i>			
	Rotterdam	À l'aéroport	< 100
<i>Portugal</i>			
	Lisbonne	À l'aéroport	~ 50
	Porto	À l'aéroport	~ 50
	Faro	Dans le sud du pays	~ 50
<i>Rép. tchèque</i>			
	Ruzyně	Aéroport de Prague	< 100
	Blue School	Au sud de Prague	< 100
	Vyšní Lhoty	À l'est du pays	< 100
<i>Roumanie</i>			
	Otopeni	Aéroport de Bucarest	Pas de données

LES CENTRES DE RÉTENTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

<i>Slovaquie</i>	Humenné	À l'est de Presov, frontières avec Pologne, Hongrie et Ukraine	> 500
	Vlachy	Au nord, à la frontière polonaise	> 200
	Opatovská Nová Ves	Au sud, à la frontière hongroise	~ 200
<i>Suède</i>	Kronoberg Prison	Près de Stockholm	< 100

Source : tableau élaboré par l'auteur, d'après les rapports de la CIMADE et de Migreurop.

Tableau 4 : Centres de rétention pour migrants en Europe en dehors des 27 pays de l'Union à la fin des années 2000

177

Dossier

Pays	Nom du centre
<i>Albanie</i>	Rinas (aéroport de Tirana) Babrru
<i>Biélorussie</i>	Pas de données
<i>Bosnie-Herzégovine</i>	Pas de données
<i>Croatie</i>	Zagreb (aéroport) Jevezo (près de Sisak) Sasna Grada
<i>Kosovo</i>	Pas de données
<i>Macédoine</i>	Pas de données
<i>Moldavie</i>	Chisinau (aéroport)

Dossier 178	<i>Norvège</i>	Zone de transit de Chisinau
	<i>Russie</i>	Fornebu (aéroport d'Oslo)
	<i>Serbie-Montenegro</i>	Chérémétiévo (aéroport de Moscou)
	<i>Ukraine</i>	Padinska Skela à Belgrade Mont Avala « Motel » Avala
		Kiev Lvov Quartier général de Mukatchevo Centre pour femmes et enfants de Mukatchevo Pavshino à Mukatchevo
	<i>Suisse</i>	Odessa Ouzhgorod Tchop
		Bâle Bern Chur Granges Mendrisio Olfen Schaffhausen Schüpfheim Thönex Zug Zürich

Source : tableau élaboré par l'auteur, d'après les rapports de Migreurop.

Tableau 5 : Centres de rétention pour migrants hors d'Europe à la proche périphérie de l'Union à la fin des années 2000

Pays	Nom du centre
<i>Algérie</i>	Camp de Maghnia In Ghezzam Tin Zaouatine Adrar Alger Bechar Ghardaïa In Salah Oran Tamanrasset
<i>Azerbaïdjan</i>	Goytepe Lenkoran
<i>Égypte</i>	Pas de données
<i>Israël</i>	Hadera Ma'asiyahu Prison Nazareth's Renaissance Hotel Tsohar
<i>Liban</i>	Beyrouth Roumieh
<i>Libye (jusqu'en 2010)</i>	Camp militaire de « Kara » Camp fermé de rapatriement El Fellah à Tripoli
<i>Maroc</i>	Camp militaire de Bouyzakem Bel Younech El-Aioun Gourougou

	Messnana (dans la forêt de Belyounech) Oujda (dans la forêt de Beni Isnassen) Ras El Oued à Tarfaya Hagounia à Tarfaya
<i>Syrie</i>	
<i>Turquie</i>	Pas de données Kayseri Konya Silopi Van Istambul Yozgat
<i>Tunisie</i>	Pas de données

Source : tableau élaboré par l'auteur, d'après les rapports de Migreurop.